

POLITIQUES PUBLIQUES : POUR UNE ALIMENTATION BÉNÉFIQUE À LA SANTÉ DE TOUS ET AU CLIMAT

Les derniers travaux du GIEC nous rappellent que les actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre doivent être engagées dans les 2 ans à venir. Pour atteindre ses engagements climatiques, la France doit notamment faire évoluer son système alimentaire. Par ailleurs, le développement des maladies chroniques liées à l'alimentation rend nécessaire la mise en œuvre de mesures de santé publique adaptées. Par chance, l'évolution de notre alimentation peut se faire vers une assiette à la fois bénéfique pour la santé, pour l'environnement et pour le climat. Toutefois, malgré les dernières révisions des repères alimentaires français, qui vont dans ce sens, les politiques existantes ne sont pas suffisantes pour permettre les évolutions voulues de notre modèle alimentaire.

C'est dans ce contexte que le Réseau Action Climat et Solagro se sont associés pour élaborer un cahier de recommandations de politiques publiques alimentaires ambitieuses permettant à la France de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de ce secteur.

La présente note en est une synthèse. L'intégralité du texte est consultable dans le cahier de recommandations *Politiques publiques : pour une alimentation bénéfique à la santé de tous et au climat*. Enfin, pour asseoir leur travail, Solagro et le Réseau Action Climat ont réalisé un état des connaissances basé sur des publications scientifiques et des expérimentations en France et à l'international : *Alimentation, climat et politiques publiques - État des lieux : pourquoi et comment changer notre alimentation ?*

1 ÉCLAIRER LES CHOIX DU CONSOMMATEUR

OU DONNER LES MOYENS AU MANGEUR DE CHOISIR CE QU'IL MANGE

A. ÉDUCATION À L'ALIMENTATION ET ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

1 - Renforcer et améliorer l'éducation à l'alimentation sur le temps de l'école

Au niveau national

→ Intégrer dans les formations initiales et continues des enseignants l'alimentation et le climat.

→ Faire évoluer les programmes de l'Éducation nationale, de la maternelle au lycée, et les volumes horaires dédiés au climat et à l'alimentation.

→ Accréditer les intervenants extérieurs en écoles, assurant une information objective et indépendante cohérente avec les enjeux de santé publique et de climat.

Au niveau local

→ Faire évoluer les directives adressées aux académies afin qu'elles mettent à disposition des établissements les moyens pour des projets scolaires éducatifs sur le climat et l'alimentation.

2 - Accompagner activement au changement tout au long de la vie et sans discrimination

Au niveau national

→ Rendre remboursable par la Sécurité sociale un bilan nutritionnel chez un professionnel, une fois par an et par personne.

→ Incorporer ou renforcer les formations des professions en contact avec la population sur l'alimentation saine et durable : médecins généralistes, pédiatres, médecins du travail, puériculteurs, sages-femmes, infirmiers, aides-soignants, assistants sociaux, travailleurs sociaux, etc.

→ Porter au niveau de la licence la formation de diététicien-nutritionniste et y développer en particulier les enjeux environnementaux, climatiques et liés à la restauration collective (protéines végétales, coûts, etc.).

Au niveau local

→ Déployer des programmes de prévention et d'accompagnement autour de l'alimentation saine et durable (par les caisses primaires d'assurance maladie ou les collectivités locales).

→ Renforcer la formation et l'outillage des équipes des PMI sur l'alimentation saine et durable (puériculteurs, sages-femmes, pédiatres, animateurs de jeunes enfants, etc.).

→ Former à l'alimentation saine et durable les personnels des crèches et les assistants maternels via un programme de formation continue spécifique déployé par les départements.



B . INFORMER ET SENSIBILISER DE FAÇON EFFICACE ET INDÉPENDANTE

1. Mieux cibler et diffuser les campagnes d'information

Au niveau national

→ Mise en œuvre de campagnes d'information sur l'alimentation en adaptant les messages aux publics visés, en formulant des messages compréhensibles et acceptables et en ciblant certaines périodes de la vie : le moment des études ou l'arrivée du premier enfant.

→ Les recommandations du prochain PNNS devront être compatibles avec la SNBC et ainsi être cohérent avec une division par 2 de la consommation de produits animaux.

Au niveau local

→ Déployer des campagnes d'information dans les territoires, s'appuyant notamment sur le réseau des villes PNNS et les CCAS.

→ Missionner les Agences régionales de la santé (ARS) pour accompagner les collectivités locales dans la prévention pour une alimentation saine et durable, via une augmentation significative du budget des ARS via le fond d'intervention régional.

2. Informer via l'étiquette des produits de façon claire et lisible

Au niveau européen

→ La France doit défendre une modification du règlement européen afin de rendre obligatoire l'utilisation du Nutri-Score.

Au niveau national

→ En attendant sa généralisation effective en France, reconnaître le Nutri-Score comme le seul format de signalétique nutritionnelle autorisé en France et améliorer

l'affichage des autres critères sanitaires : modes de production, additifs, emballages, degré de transformation des produits et fractionnement des molécules.

→ Engager une phase expérimentale d'étiquetage environnemental (notamment climat) sur les emballages des produits alimentaires.

3. Réglementer et réduire la publicité et le marketing

Au niveau national

→ Faire appliquer la loi dans les publicités et combattre la publicité abusive, trompeuse et mensongère. Mettre fin aux allégations nutritionnelles et de santé sur l'alimentation qui induisent en erreur.

→ Interdire les messages publicitaires et activités promotionnelles sous toutes leurs formes

(publicités, marketing, etc.) ciblant directement ou indirectement les enfants pour les produits alimentaires les plus nocifs pour la santé.

Au niveau local

→ Adoption de règlements locaux de la publicité par les collectivités locales légiférant sur les tailles et lieux d'implantation des panneaux publicitaires dans les espaces publics. ■



2 RENDRE L'ALIMENTATION SAIN ET DURABLE ACCESSIBLE À TOUS

OU AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET FINANCIÈRE

A . RENDRE LES PRODUITS DURABLES DISPONIBLES ET ACCESSIBLES PHYSIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT

1 - Améliorer le maillage de la distribution de proximité

Au niveau national

→ Renforcer la régulation face à la prolifération des surfaces commerciales en ouvrant la composition de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) et des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) à deux représentants de la profession agricole, deux représentants d'associations environnementales et un représentant des riverains.

→ Rendre cohérent le programme « Action cœur de ville » avec les Plans climat air énergie territoriaux et le programme national nutrition santé.

Au niveau local

→ Soutenir les commerces de proximité.

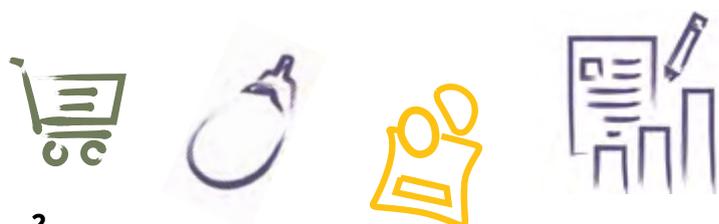
→ Limiter l'implantation et l'extension des centres commerciaux via les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les Documents d'aménagement artisanal et commercial (Daac).

2 - Jouer sur les prix des produits pour orienter les choix

Au niveau national

→ Lancer une expertise indépendante de 2 ans pour réfléchir à une politique fiscale alimentaire efficace et sans impacts sociaux négatifs.

→ Rééquilibrer les relations commerciales et la construction des prix des produits agroalimentaires afin de lutter contre les marges trop grandes prises par la grande distribution sur les produits sains et durables.



3 - Développer des projets territoriaux pour une alimentation saine, durable et accessible à tous

Ces projets territoriaux pour une alimentation saine, durable et accessible à tous pourront notamment prendre la forme de Projets alimentaires territoriaux. Ils pourront soutenir la structuration de filières locales durables et le développement de lieux de distribution optimisés.

Initiatives

→ Marchés de plein air de produits frais et carrés bio et locaux dans les marchés existants, en particulier dans les secteurs où il y a peu de commerces.

→ Améliorer la qualité des produits mis en vente (fruits et légumes frais, légumes secs, produits biologiques) dans les commerces accessibles au plus grand nombre (commerces de proximité, supérettes de quartier, etc.).

→ Soutenir les structures de transformation des filières locales : légumeries, abattoirs, fromageries, conserveries, ateliers de découpes, etc.

→ Soutenir les structures de distribution des filières locales, durables et solidaires : épiceries solidaires, systèmes d'achats collectifs (en vrac ou non), supermarchés coopératifs, initiatives de type Jardins de cocagne, glanage, AMAP, systèmes ciblant les étudiants de type paniers de fruits et légumes frais mis en place par les CROUS, etc.

→ Optimiser la logistique des circuits courts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : plateformes logistiques de distribution, magasins de producteurs, regroupements d'AMAP, casiers de livraison, regroupements d'achat en gros, etc.

Financements

→ Rendre éligible au pilier 2 de la PAC le financement des frais de fonctionnement des Projets alimentaires territoriaux (PAT) intégrant des critères environnementaux et solidaires.

→ Réorienter le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et une partie du PNA pour soutenir les initiatives intégrant des critères environnementaux et solidaires.

→ Mieux informer les familles sur les systèmes d'aides existants, souvent sous-utilisés : le Fonds social cantine, les tarifs aidés des conseils départementaux, le centre communal d'action sociale (CCAS), la caisse des écoles.

Et pour aller plus loin

→ Expérimenter dans certains territoires l'allocation de chèques permettant d'acheter des produits durables et sains ou la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire. Sur la base de cette phase expérimentale, déployer avant 2030 un système d'accès à tous à une alimentation de qualité.



B. AMÉLIORER L'OFFRE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

Au niveau européen

→ Rediriger une partie des financements du pilier 2 de la PAC aux investissements de la restauration collective pour une alimentation saine et durable (légumeries, plateforme d'achat, formations, etc.).

→ Supprimer les verrous réglementaires en matière de protection de la concurrence et du droit des marchés publics afin de faciliter les achats locaux durables pour la restauration collective.

Au niveau national

→ Fixer un objectif de deux menus végétariens par semaine dans toute la restauration collective d'ici à 2025.

→ Mise en place d'une prime à la conversion pour les cantines passant au bio local et végétarien.

→ Renforcer les formations des cuisiniers, gestionnaires de restauration collective, personnels de service et élus sur la santé et la nutrition, les protéines végétales, les impacts environnementaux et climatiques, le service et la sensibilisation à l'alimentation.

Au niveau local

→ Effectuer une évaluation environnementale, dont l'empreinte climat, des menus de la restauration collective, permettant de prendre en compte les efforts de la restauration collective dans les Plans climat air énergie territorial (PCAET) et un affichage clair de cette évaluation à destination des convives et parents.

Et pour aller plus loin

Faire de la restauration collective publique la figure de proue d'une politique alimentaire française accessible à tous, saine, durable et soutenant les filières locales durables. Pour cela, d'ici à 2030 :

→ Fixer un objectif de 50% de produits bio.

→ Passer à 3 repas végétariens dans les restaurants sans option et proposer systématiquement dans tous les self-services une option végétarienne.

→ Engager un programme d'accompagnement des municipalités qui souhaitent passer en régie directe et en cuisine sur place.

→ Créer un cycle de niveau lycée hôtelier spécialisé dans la restauration collective, la nutrition et l'alimentation durable. ■



1 - Améliorer la qualité sanitaire, nutritionnelle et environnementale des produits agroalimentaires

Au niveau national

→ Fixer des objectifs d'amélioration nutritionnelle, sanitaire et environnementale des produits agroalimentaires mis sur le marché.

→ Rendre obligatoire l'intégration de critères environnementaux dans les SIQO (AOP, Label Rouge, etc.).

→ Imposer aux entreprises agroalimentaires de publier la totalité de leurs émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions amonts.

→ Fixer aux entreprises agro-alimentaires des objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec l'objectif 1,5°C international.

Au niveau local

→ Soutenir les entreprises (TPE/PME, ESS) des filières alimentaires locales durables (transformation, distribution, etc.).



2 - Soutien à la production agricole en accord avec l'assiette souhaitée

Au niveau international et européen

→ Adopter une exception aux règles actuelles de commerce international pour le secteur agricole et alimentaire dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

→ Arrêt des négociations de l'Union européenne des nouveaux accords de libre-échange bilatéraux ou multilatéraux et suspension de la mise en application du CETA et du MERCOSUR; renégociation de ces accords afin de prendre en compte les risques environnementaux et sociaux.

→ Rediriger les aides de la PAC vers une production alimentaire saine et durable: aides couplées pour les fruits et légumes frais, les légumes secs et les élevages paysans en agroécologie (pilier 1), augmentation des financements pour le maintien (pilier 1) et les conversions (pilier 2) en agriculture biologique, l'amélioration globale de la qualité des modes de productions (via les PSE du pilier 1 et les MAEC du pilier 2), le soutien aux structurations de filières locales durables et aux conversions de restaurants collectifs en bio local (pilier 2).

Au niveau national

→ Renforcer le soutien financier et technique aux filières de légumes secs (investissements dans les trieurs, formations, accompagnement et animations via les ONVAR, etc.).

→ Lancer un plan de développement de la production des fruits et légumes biologiques en France. Rétablir les aides nationales au maintien de l'agriculture biologique.

→ Soutenir la conversion des élevages de ruminants et de granivores vers des modèles herbagers et de plein air durables.

→ Généraliser l'interdiction de tous les types de chauffage pour les serres en agriculture biologique, sauf pour le hors-gel et les plants.

Au niveau local

→ Soutien des collectivités à l'installation en agriculture biologique, fruits et légumes et légumes secs via l'achat de foncier, la préservation des couronnes maraîchères, les régies directes agricoles, etc.

→ Soutien à la structuration de filières par les collectivités (pôles territoriaux de coopération économique, fonds d'investissement régionaux, etc.). ■

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

1. Cohérence entre les politiques publiques

Nous avons besoin d'une plus grande cohérence entre les politiques publiques climat, au premier rang desquelles la SNBC, et les politiques alimentaires et sanitaires: PNNS, plan protéine, restauration scolaire, accords commerciaux, etc. L'ensemble des lois doit être jugé à l'aune des objectifs climat de la France, avant et après leur adoption.

2. Prévention dans les politiques de santé

Cela passera en particulier par une augmentation des budgets du PNNS, du volet prévention des CPAM et des ARS mais aussi par le fléchage des enveloppes du PNA vers des PAT axés sur l'environnement, la santé et le social.

3. Indépendance de la recherche

Les pouvoirs publics ont le devoir de renforcer le financement des travaux scientifiques et d'en garantir l'indépendance. Certains sujets de recherche devraient davantage bénéficier de financements publics exclusifs comme les liens entre l'alimentation, la santé publique et l'environnement.

4. Diversité et transparence dans les instances de gouvernance alimentaire

Un meilleur équilibre dans les instances de gouvernance est nécessaire pour faire avancer la transition: CNA (comportant aujourd'hui 4 sièges sur 62 pour les associations environnementales et de bien-être animal), CNRC, comité de suivi du PNNS, mais aussi les CRALIM dans les régions, etc.